



Faciliter l'entrée en vigueur du Traité

L'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires concerne l'entrée en vigueur de ce texte. Il prévoit un mécanisme de conférences régulières (communément appelées "Conférences convoquées en vertu de l'article XIV") destinées à faciliter l'entrée en vigueur si celle-ci n'est pas intervenue trois ans après la date de l'ouverture du Traité à la signature. La première Conférence convoquée en vertu de l'article XIV a eu lieu à Vienne en 1999; d'autres se sont tenues par la suite à New York en 2001 et 2005 et à Vienne en 2003 et 2007.

Le Secrétaire général de l'ONU convoque la Conférence à la demande des Etats ayant ratifié le Traité. Les représentants des Etats ratifiants sont invités à participer aux délibérations. Les Etats signataires, les Etats non signataires, les organisations internationales et les ONG y sont invités à titre d'observateurs.

Les Conférences convoquées en vertu de l'article XIV permettent normalement d'examiner et d'arrêter par voie de consensus les mesures qui pourraient être prises suivant le droit international en vue d'accélérer le processus de ratification et de faciliter ainsi l'entrée en vigueur du Traité.

DECLARATIONS PRONONCEES A LA CONFERENCE

- « Les Etats du Mouvement des pays non alignés engagent instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que les tous les Etats qui ont des capacités de production d'armes nucléaires à respecter l'esprit et la lettre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. » M. Dato' Mohd Arshad M. Hussein, Représentant permanent de la Malaisie, au nom des Etats du Mouvement des pays non alignés.
- « L'Union européenne continuera de collaborer avec tous les Etats ratifiants en vue de convaincre les Etats qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité du rôle essentiel de celui-ci dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires et la promotion du désarmement nucléaire. » M. João Gomes Cravinho, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal, au nom de l'Union européenne.
- « Le Japon, seule nation à avoir subi les ravages du nucléaire, appelle la communauté internationale à faire en sorte qu'il ne soit plus jamais procédé à aucun essai nucléaire. » M. Hitoshi Kimura, Vice-Ministre principal des affaires étrangères du Japon.

CONDITIONS DE L'ENTREE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur du Traité est subordonnée à sa ratification par tous les Etats figurant à son Annexe 2. Ces 44 Etats sont ceux qui ont participé à la dernière étape des négociations du Traité en 1996 et qui possédaient alors des installations nucléaires. A l'heure actuelle, 34 de ces 44 Etats ont ratifié le Traité; sur les 10 qui ne l'ont pas ratifié, 3 ne l'ont pas encore signé.

VIENNE, 2007

La Conférence convoquée en 2007 en vertu de l'article XIV du Traité s'est tenue les 17 et 18 septembre dans l'ancien palais impérial de la Hofburg, au centre de Vienne. Des représentants de 106 Etats, dont 2 Etats non signataires, la Barbade et le Pakistan, ont participé à cet événement important. La Conférence a adopté sa déclaration finale par consensus – fait rare dans le contexte actuel du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.



Les Ministres des affaires étrangères de l'Autriche et du Costa Rica, Mme Ursula Plassnik et M. Bruno Stagno Ugarte.

Sept Etats qui doivent ratifier le Traité pour qu'il entre en vigueur mais qui ne l'ont pas encore fait ont participé à la Conférence. Six d'entre eux, la Chine, la Colombie, l'Egypte, l'Indonésie, Israël et la République islamique d'Iran, se sont joints aux Etats ratifiants et signataires pour signer la déclaration finale. Le Pakistan, Etat non signataire qui figure à l'Annexe 2, a pris la parole à la Conférence pour la première fois depuis 1999.

DECLARATION DE SOUTIEN

Par cette déclaration finale, la Conférence a lancé un message politique fort en faveur du Traité. Elle y affirme que l'interdiction des essais nucléaires prévue par le Traité "concourra efficacement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects". Les Etats ratifiants et signataires s'y déclarent préoccupés par le fait que, 11 ans après son ouverture à la signature le 24 septembre 1996, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur, et ils estiment que les récents événements politiques "font que cette entrée en vigueur est aujourd'hui plus urgente que jamais".

Les Etats ont salué les progrès considérables qui avaient été accomplis, 15 ratifications et 1 signature étant intervenues au cours des deux années qui s'étaient écoulées depuis la dernière Conférence. Le Traité avait atteint une adhésion quasi universelle puisqu'il avait été signé par 177 Etats et ratifié par 140 d'entre eux. Ces avancées témoignaient de "la ferme volonté de la plupart des Etats de ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'armes nucléaires ou d'autre explosion nucléaire".

Dans son message à la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a appelé en particulier les



Etats dont la ratification était nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité à le signer et le ratifier. Il a rappelé que le Traité prohiberait tous les essais nucléaires et nous rapprocherait d'un double but: débarrasser le monde des armes nucléaires et empêcher leur prolifération.

PRESIDENCE AUSTRO-COSTARICIENNE

L'Autriche et le Costa Rica ont assuré ensemble la présidence de la Conférence, par l'intermédiaire de leurs ministres des affaires étrangères respectifs, M^{me} Ursula Plassnik et M. Bruno Stagno Ugarte. Cette présidence partagée entre deux Etats représentant deux régions géographiques distinctes est unique dans les annales de la Conférence et symbolise leur préoccupation commune

au sujet des armes de destruction massive et leur volonté de susciter un soutien accru, partout dans le monde, en faveur du Traité et de la Commission.

DISCOURS PRONONCE PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF

Dans son discours à la Conférence, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'OTICE, M. Tibor Tóth, a informé les participants que la mise en place du régime de vérification n'avait cessé de progresser depuis la dernière Conférence convoquée en vertu de l'article XIV et que des résultats remarquables avaient été obtenus. Au cours des deux années qui s'étaient écoulées depuis lors, le nombre d'installations de surveillance certifiées avait augmenté de 60 %. La quantité



Orateurs au séminaire du Centre VERTIC (de gauche à droite) : M. Daryl Kimball, M. Jaap Ramaker, M. Andreas Persbo et M. David Hafemeister.

de données recueillies dans le cadre de la surveillance et transmises aux Etats signataires avait doublé, tandis que le volume général des données avait triplé.

Le Secrétaire exécutif a rappelé que le régime de vérification avait été mis à l'épreuve à la suite de l'événement nucléaire qui s'était produit en République populaire démocratique de Corée en octobre 2006. Cette épreuve était la plus importante à laquelle la norme interdisant les essais nucléaires ait été soumise depuis de nombreuses années, mais elle avait permis de valider le système mondial de vérification, dont la valeur était clairement apparue aux Etats signataires. Le Secrétaire exécutif a souligné aussi que, bien que cet événement ait été regrettable et préoccupant, il avait mis en relief la nécessité impérieuse de faire entrer en vigueur le Traité et d'achever la mise en place du système de vérification.

RAPPORT DU REPRESENTANT SPECIAL

M. Jaap Ramaker, le Représentant spécial des Etats signataires chargé de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, a signalé que ces dernières années, il s'était rendu dans la plupart des Etats énumérés à l'Annexe 2 qui n'avaient pas encore ratifié le Traité afin de les y aider. Lors de ses déplacements, il avait dit sa conviction que le monde avait besoin d'une interdiction complète des essais nucléaires, et donc du Traité, texte qui plafonnerait la mise au point d'armes de plus en plus destructrices et qui constituerait le dernier obstacle à la transformation d'un programme nucléaire en programme d'armement nucléaire.

MANIFESTATION SPECIALE SUR LES REALISATIONS, LES DEFIS ET LES POSSIBILITES EN RAPPORT AVEC LE TRAITE

En marge de la Conférence, le Verification Research, Training & Information Centre (VERTIC) et l'Arms Control Association (ACA) ont organisé un séminaire ayant pour thème les réalisations, les défis et les possibilités en rapport avec le Traité. Il était animé par M. Andreas Persbo, de VERTIC, et a fait intervenir trois experts de renom: M. David Hafemeister, professeur à la California Polytechnic State University (Etats-Unis), M. Daryl Kimball, Directeur exécutif de l'ACA, et M. Jaap Ramaker, Représentant spécial. Le séminaire a rassemblé plus de 120 participants.

APPEL LANCE PAR LA SOCIETE CIVILE

Au total, 17 ONG ont assisté à la Conférence à titre d'observateurs. M^{me} Lilly Gundacker, de la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, y a pris la parole au nom de 44 ONG du monde entier. Elle a rappelé la dimension morale du Traité, faisant savoir aux Etats participants que "les citoyens et les générations à venir [comptaient] sur [leur] sagesse et [leur] courage pour les protéger des effets des armes les plus dangereuses qui aient jamais affligé l'humanité". Elle a répété qu'"aucun gouvernement ne saurait faire obstacle au franchissement de ce pas indispensable vers l'élimination de la menace des armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire".